

Les smartphones 5G sont conformes en termes d'émission d'ondes



© 2021 Les Echos Publishing

L'ANFR a notamment pour mission de surveiller le marché des téléphones portables, selon le cadre fixé par la directive européenne Radio Equipment Directive. Elle vient de réaliser pour cela le contrôle du DAS de 46 terminaux, notamment 13 téléphones 5G qui mettent en œuvre de nouvelles fonctionnalités. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques et absorbée par le corps humain. Selon les normes de l'Union européenne, cette énergie ne peut dépasser 2 W/Kg pour le DAS tronc, et 4 W/Kg pour le DAS membre.

Aucun dépassement des limites maximales

Selon les tests réalisés par l'ANFR, en moyenne, la valeur mesurée des DAS tronc pour les terminaux contrôlés s'établit à 0,979 W/kg (avec des niveaux variant de 0,439 à 1,80 W/kg). La valeur moyenne pour les DAS membre est de 2,263 W/kg, les niveaux variant de 1,3 à 3,89 W/kg. Elle n'a relevé aucun dépassement des limites maximales pour les 13 smartphones 5G, même si l'agence a constaté des augmentations moyennes de 0,4 % pour le DAS tronc et de 1,8 % pour le DAS membre, qui s'expliquent par l'utilisation simultanée des deux réseaux 4G

et 5G lorsque les antennes 4G et 5G sont co-localisées.

Pour consulter les rapports de mesures :
<https://data.anfr.fr/>, rubrique DAS.

© 2021 Les Echos Publishing